



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 18368

Numéro SIREN : 790 194 856

Nom ou dénomination : STUDIA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2016 sous le numéro de dépôt 33715



1603375501

DATE DEPOT :	2016-04-05
NUMERO DE DEPOT :	2016R033715
N° GESTION :	2014B18368
N° SIREN :	790194856
DENOMINATION :	STUDIA CONSEIL
ADRESSE :	45 rue de Courcelles 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2016/01/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E' NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

PG du 28/01/2016
CH
OC

2014 B-18368

STUDIA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 011 896 euros
Siège social : 45, rue de Courcelles
75 008 PARIS
790 194 856 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

05 AVR. 2016

Sous le N° t

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 janvier 2016

Le 28 janvier 2016, à 10 heures, les associés de la Société STUDIA CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, 45, rue de Courcelles, 75 008 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 8 janvier 2016

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société GENVALUE, représentée par Monsieur Raymond GILLETTE, préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Alain Fallier et Parol Corrocher, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Dominique Stichel est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 980 326 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant suite à la démission du commissaire aux comptes titulaire
- nomination de co-commissaires aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant
- pouvoirs en vue des formalités.

33715

1
AF

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE Résolution - Nomination de Commissaires aux comptes

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate que

Monsieur Patrick ESTIENNE, 60 boulevard Jean Labro, 13016 Marseille est désormais Commissaire aux comptes titulaire

Et décide de nommer :

- Continentale d'Audit, 22, place du Général Catroux, 75 017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, ~~est adoptée à l'unanimité.~~

Pour 895766

abstention 84630

DEUXIEME Résolution - Nomination de Co-Commissaires aux comptes

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de l'Organe dirigeant, constate décide de nommer :

- Société DEXTER, 21, rue du Midi, 92 200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de co commissaire aux comptes titulaire

- Société ANG, 32, rue de la Victoire, 75 009, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le co-commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

Avec une mission complémentaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La durée des fonctions des co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, ~~est adoptée à l'unanimité.~~

Pour 895766

abstention 84630

TROISIEME résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

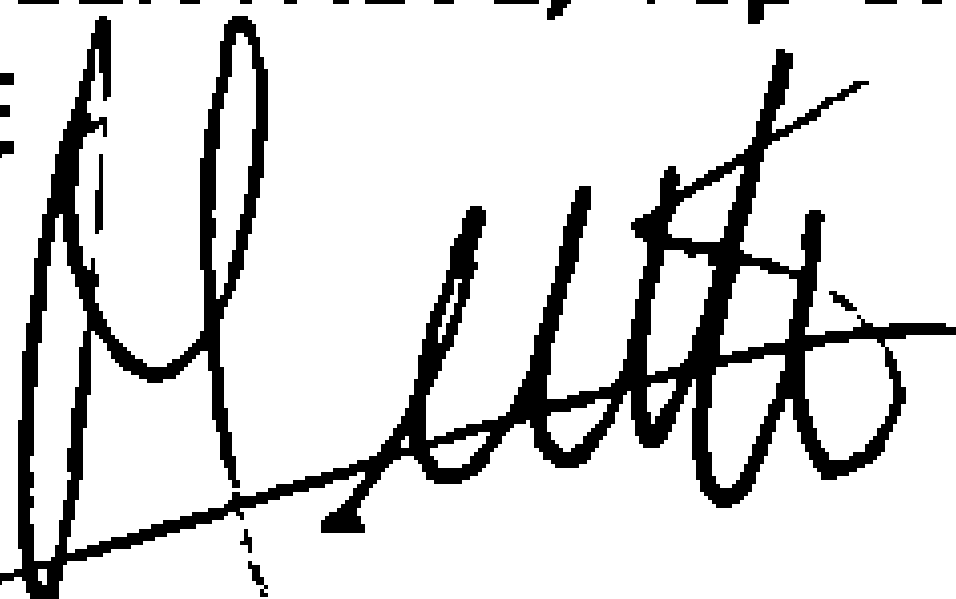
AF

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures

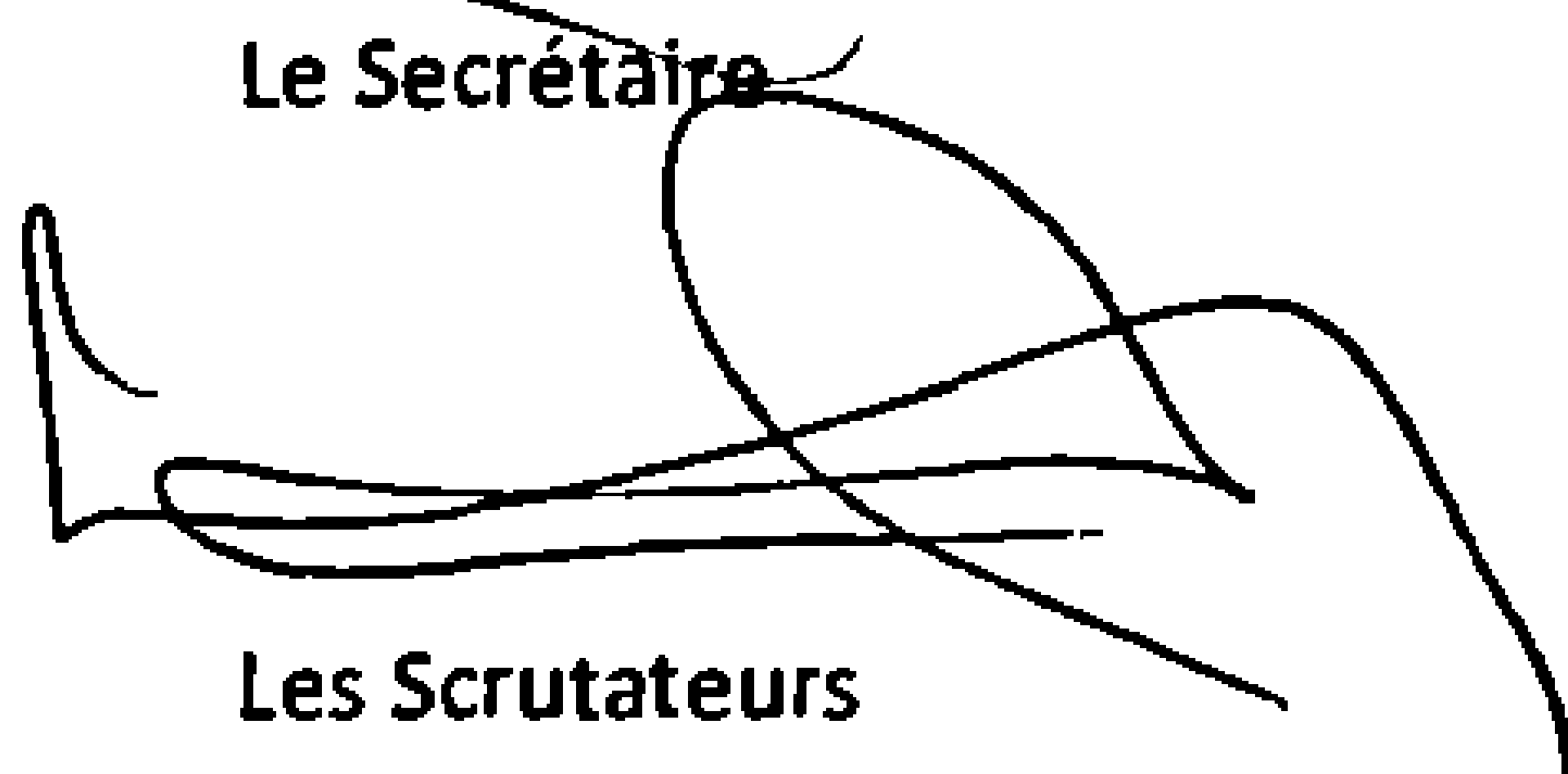
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Société GENVALUE, représentée par la société FINANCIERE RG, représentée par Monsieur GILLETTE



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

